

Dépistage auditif au CHU Sainte-Justine

*Information pour les parents
du nouveau-né*



Pourquoi mon bébé a un dépistage auditif ?

- Les statistiques issues des recherches ont montré que 1,12 bébé sur 1000 naît avec une surdité permanente à chaque oreille de degré au moins modéré*. Chez les nouveau-nés ayant séjourné à l'unité néonatale des soins intensifs, la prévalence est estimée à 3,01 bébés sur 1000 naissances.
- La surdité est invisible, donc difficile à détecter sans faire un test.
- Si la surdité n'est pas détectée, l'enfant peut présenter des difficultés à développer normalement la parole et le langage*.
- Il est important de faire le test le plus tôt possible*.
- Le dépistage ne dure que quelques minutes. Il est sans douleur et ne comporte pas de risque pour la santé de votre bébé.
- Le dépistage est fait pendant que votre bébé est au CHU Sainte-Justine, avant son congé.
- Vous aurez les résultats avant que votre bébé ait congé de l'hôpital.

Si vous voulez des informations supplémentaires, veuillez contacter la secrétaire du dépistage auditif au 514 345-4931 poste 6908.

* Comité d'experts mandaté par l'Institut national de Santé Publique (2008). *Le Dépistage de la surdité chez le nouveau-né : évaluation des avantages, des inconvénients et des coûts de son implantation au Québec.*

Présentation du test : **potentiels évoqués auditifs automatisés**

- Le test s'appelle : « les potentiels évoqués auditifs automatisés (PÉAA) ». Le but de ce test est de vérifier si votre bébé entend bien et de savoir si un suivi particulier est nécessaire.
- Le test est rapide et sans douleur et ne comporte pas de risque pour la santé de votre bébé.
- Pour faire le test, nous plaçons des écouteurs sur les oreilles de votre bébé et de petites électrodes sont collées sur son front, sa nuque et son épaule. Nous mesurons l'activité du nerf auditif lorsqu'un son est entendu.
- Le bébé doit être endormi ou très calme. S'il est agité, la mesure peut être impossible à réaliser. Le test devra être repris à un autre moment.
- Votre médecin ou l'infirmière vous transmettra les résultats avant le congé du bébé.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter la secrétaire du dépistage auditif au 514 345-4931 poste 6908.

Graphisme
Norman Hogue, *Communications et affaires publiques*

Impression
Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CHU Sainte-Justine
F-1091 GRM 30006249



Source : Natus Medical Incorporated